

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:  
Badge attribué à : Jean-Daniel Larivière  
<https://www.cadre21.org/membres/jd-lariviere-ss-f-com>

Date d'obtention : 2020-10-09 15:11:41

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord chercher à bien comprendre le contexte entourant la situation. C'est l'amorce.

Par la suite, il faut s'assurer de connaître la nature des gestes posés et le contenu des images. Pour ce faire, il faut poser les questions qui se trouvent dans la grille d'évaluation de l'incident à la victime et aux éventuels témoins, s'il y en a. De cette façon, la nature des images sera connue sans que l'adulte n'ait à les visionner (interdit par la loi).

Ensuite, il faut déterminer quelles sont les intentions derrière le partage des images. S'il s'agit d'un acte impulsif, la suite sera différente de s'il s'agit d'un acte malveillant. Une récidive sera considérée comme un acte malveillant. L'acte impulsif mènera à une rencontre Sexto avec un policier, alors qu'un acte malveillant pourrait mener son auteur à une judiciarisation de sa situation. Dans le cas d'un acte malveillant, il ne faut pas remplir la grille avec le jeune, car cela pourrait nuire au processus judiciaire par la suite. Il faudrait confisquer son appareil et le remettre à la police, cependant.

Finalement, il faut déterminer l'étendue de la propagation des images parmi les élèves. Cela nous permettra d'évaluer l'ampleur de la situation, ainsi que les prochaines étapes de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que malgré la variété de situations qui peuvent être dénoncées, la trousse Sexto sera souvent utilisée et utilisable, lorsque les situations sont liées à l'école. Il est important de prendre le temps d'analyser chacune des situations et la trousse nous aidera à y arriver. Pour moi, comme les intervenants du milieu sont les acteurs de première ligne lorsqu'un cas est dénoncé, ils doivent dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes de la trousse. Cette façon de faire permet de prendre les bonnes décisions et de ne rien oublier en cours de route.

Je retiens également qu'il faut prendre le temps d'utiliser la trousse avec la victime et les témoins, car leur témoignage permettra d'établir l'ampleur de la situation et de préciser les éléments apportés lors de la première dénonciation. Comme nous l'avons vu dans les trois mises en situation, les situations de sextage sont souvent des situations complexes, lors desquelles les interventions se complexifient parfois à mesure que l'on rencontre les élèves concernés (omissions volontaires de la part de la victime, qui a honte, intervention de témoins, découverte de nouvelles informations en cours de route, etc.) L'utilisation de la trousse permet une intervention standardisée, donc cohérente.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est la rencontre avec la victime, car il faut faire preuve d'écoute et d'empathie. Il faut arriver à poser les questions de la grille d'évaluation de l'incident sans paraître trop froid et détaché. En même temps, cette étape est cruciale, car elle permet de connaître des informations capitales pour la suite de l'intervention. Il faut arriver à mettre en confiance l'élève, afin qu'il soit honnête lors du processus d'intervention lié à la trousse Sexto.